

# Annexe 2 : Indicateurs pour le Suivi de la SMDD

## I- Suivi global des progrès vers le développement durable en Méditerranée

Le suivi global des progrès vers le développement durable en Méditerranée se fera sous la forme d'une note d'introduction qui montrera les grandes évolutions en termes d'écart socio-économiques entre les deux rives, de poids économique de la Méditerranée dans le Monde, de pauvreté et chômage, de contribution de la région à la pollution globale (changement climatique), de coûts des dégradations de l'environnement et de la capacité du développement à prendre en compte les besoins des générations futures. Seront utilisés à cet effet les principaux indicateurs macros disponibles en tenant compte des précautions d'interprétation d'usage.

## II- Les 33 Indicateurs prioritaires pour le suivi de la SMDD

<b>Améliorer la gestion intégrée des ressources et des demandes en eau</b>	
<p>Stabiliser les demandes en eau (diminution au Nord et augmentation maîtrisée au Sud et à l'Est). Réduire les pertes et les mauvaises utilisations en se fixant des objectifs d'efficacité dans chaque secteur d'utilisation.</p> <p>Augmenter de façon significative la valeur économique ajoutée agricole par m<sup>3</sup> d'eau utilisée</p> <p>Préserver les ressources en eau</p> <p>Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement</p>	<p>n° 1 Indice d'efficacité de l'eau (totale et par secteur en référence à des objectifs d'efficacité)</p>
	<p>n° 2 Valeur ajoutée de la production agricole irriguée par rapport à la demande en eau d'irrigation</p>
	<p>n° 3 Indice d'exploitation des ressources renouvelables d'eau</p>
	<p>n° 4 Part de la population ayant un accès à une source d'eau potable (total, urbain, rural) en référence aux OMD</p>
	<p>n° 5 Part de la population ayant un accès à un système d'assainissement (total, urbain, rural) en référence aux OMD</p>
<b>Gérer la demande d'énergie et atténuer les effets du changement climatique</b>	
<p>Utiliser l'énergie de façon rationnelle en se fixant des objectifs globaux et par secteur</p> <p>Développer les énergies renouvelables pour atteindre 7 % (hors biomasse) de la demande énergétique en 2015</p> <p>Utiliser les mécanismes joints du protocole de Kyoto pour le développement durable des pays méditerranéens en développement</p>	<p>n° 6 Intensité énergétique, totale et par secteur, en référence à des objectifs d'efficacité</p>
	<p>n° 7 Part des énergies renouvelables (ER) dans le bilan énergétique</p>
	<p>n° 8 Nombre de projets et montant financé dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre du Protocole de Kyoto par les pays de l'annexe 1 au profit des autres pays méditerranéens</p>
<b>Assurer une mobilité durable par une gestion adaptée des transports</b>	
<p>Réussir le découplage entre l'augmentation des trafics motorisés et la croissance du PIB</p> <p>Stabiliser, ou si possible réduire, la part relative du transport routier dans le volume global des trafics en organisant un transfert vers la mer et le rail.</p> <p>Limiter la congestion et les nuisances des transports urbains en développant et privilégiant l'offre de transport collectif moins polluant.</p>	<p>n° 9 Intensité du transport motorisé en rapport au PIB</p>
	<p>n° 10 Part du transport routier en termes de trafic marchandises</p>
	<p>n° 11 Part du transport terrestre collectif (urbain et interurbain)</p>
<b>Promouvoir le tourisme durable</b>	
<p>Diversifier le tourisme par le développement d'offres valorisant la diversité méditerranéenne (éco-tourisme, tourisme culturel, urbain et rural)</p> <p>Accroître la valeur ajoutée du tourisme pour les populations locales et les acteurs des pays en développement</p>	<p>n° 12 Part des lits "non-balnéaires" par rapport au nombre total de lits</p>
	<p>n° 13 Recettes du tourisme international avec évaluation des retombées effectives pour les pays d'accueil et les populations locales.</p>
<b>Promouvoir une agriculture « de haute qualité » et un développement rural durable</b>	
<p>Diversifier l'économie rurale par le développement des activités non agricoles</p> <p>Équiper le monde rural et réduire les écarts avec les zones urbaines</p> <p>Combattre la désertification et la perte de terre productive. D'ici 2015 réduire d'au moins un tiers les taux actuels de perte de terres agricoles de qualité par l'érosion, la salinisation, la désertification, le développement urbain et autres formes d'abandon des terres.</p> <p>Promouvoir des programmes de développement rural durable, particulièrement dans les zones rurales marginales</p>	<p>n° 14 Ratio de la population agricole sur la population rurale, avec une recherche d'indicateurs socio-économiques (emplois, entreprises, ...)</p>
	<p>Synthèse à partir des différents indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement</p>
	<p>n° 15 Pertes de "terres arables" par la désertification, érosion, salinisation, artificialisation et abandon de l'agriculture</p>
<p>n° 16 Programmes de développement rural durable en faveur des zones rurales défavorisées conciliant les enjeux de développement humain et protection de l'environnement y compris les réserves de biosphère et les parcs naturels (part relative du budget des départements concernés)</p>	

Accroître la valeur ajoutée agricole par le développement, la reconnaissance et la commercialisation des produits méditerranéens de qualité	n° 17	Part des produits agricoles de qualité (identification, labels et appellation géographique, produits de terroir, agriculture biologique)
<b>Promouvoir un développement urbain durable</b>		
Promouvoir une économie urbaine durable. Anticiper et planifier la croissance urbaine.	n° 18	Nombre de villes de plus de 10 000 hab dotées d'agenda 21 ou programme de renouvellement urbain
Réduire les disparités sociales	n° 19	Part de la pop urbaine ayant accès à un logement décent
Améliorer l'environnement urbain : Réduire la production de déchets. Découpler l'augmentation de la production de déchets de la croissance du PIB Réduire la pollution de l'air	n° 20	Production de déchets ménagers par habitant en référence à des objectifs de réduction à la source
	n° 21	Qualité de l'air mesurée par un indicateur synthétique à définir (ex Indice ATMO)
<b>Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et prendre des mesures afin de stopper d'urgence la dégradation des zones côtières</b>		
Promouvoir un développement équilibré et une gestion intégrée du littoral. Repousser l'urbanisation pour éviter l'artificialisation des côtes. Éviter l'urbanisation linéaire et continue	n° 22	Linéaire côtier artificialisé / linéaire côtier total (Bande 0-1 km et 1-10 km)
Éliminer les pollutions opérationnelles par les navires d'ici 2025	n° 23	Pollution opérationnelle par les navires
Réduire les pollutions d'origine tellurique	n° 24	Part de la population des villes côtières non raccordée à un réseau d'assainissement
Arrêter ou réduire substantiellement la perte de biodiversité marine et côtière d'ici 2010. Accroître de 50% la superficie des aires protégées marines et côtières d'ici 2012 ou obtenir la protection d'au moins 10% des superficies marines et côtières	n° 25	Superficie des zones protégées côtières et marines
<b>Renforcer la solidarité, l'engagement et les financements pour le développement durable à l'échelle régionale, nationale et locale</b>		
Porter avant 2015 l'aide publique au développement des pays européens de l'OCDE à 0,7% de leur PNB (Objectif du Millénaire pour le Développement) et renforcer la contribution de cette aide à la mise en œuvre de la Stratégie.	n° 26	Aide publique au développement (APD) donnée en % du PNB des pays donateurs européens membres du CAD de l'OCDE ; part de ce montant destinée aux pays méditerranéens et part relative contribuant aux objectifs de la stratégie
Renforcer les engagement réciproques, la solidarité et la coopération méditerranéenne et euro-méditerranéenne pour un développement durable	n° 27	Financements nets de l'UE à destination des pays méditerranéens membres, candidats, CARDS et MEDA (en valeur absolue et par habitant) et part relative contribuant aux objectifs de la stratégie
Promouvoir la mise en place de systèmes permettant le financement de PME pour des activités productives et innovantes (micro crédit, capital risque, incitations...).	n° 28	Part des crédits bancaires alloués au secteur privé - Existence de systèmes de financement alternatifs au crédit bancaire
Renforcer les prérogatives et capacités des autorités locales. Développer des mécanismes de financement public pour soutenir les régions les plus défavorisées.	n° 29	Part des recettes publiques locales par rapport aux recettes publiques totales (Recettes de l'Etat). Part du budget de l'Etat alloué aux collectivités locales.
Renforcer la cohésion sociale et territoriale	n° 30	Mécanismes de financement public pour soutenir les régions les plus défavorisées.
<b>Renforcer le capital humain et l'implication des acteurs : recherche, formation, éducation, sensibilisation et participation</b>		
Assurer l'éducation primaire pour tous (OMD)	n° 31	Taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 25 ans
Éliminer les disparités filles et garçons dans l'éducation (OMD)	n° 32	Ratio fille garçon d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire
Accroître, en synergie avec le secteur privé, les dépenses pour la recherche et le développement afin de se rapprocher du niveau moyen des pays à revenus équivalents d'ici 2015 en mettant l'accent sur l'usage rationnel des ressources naturelles, le développement de technologies respectueuses de l'environnement et la valorisation économique et sociale des savoir-faire et de la diversité de la Méditerranée.	n° 33	Dépenses de Recherche et Développement publiques et privées en % du PIB
<b>III- Indicateurs complémentaires* pour le suivi de la SMDD</b>		
Diminuer la vulnérabilité aux risques d'inondations et sécheresse		Indice de régulation (flux moyen de ressources régulées par rapport au flux total)
Protéger les ressources en eau		Indice d'exploitation d'eau non durable
Réduire les pollutions hydriques		Taux d'épuration des eaux usées collectées
Réduire de moitié d'ici 2015 (par rapport à 1990) la part de population n'ayant pas accès à l'électricité en privilégiant les énergies renouvelables		Taux d'électrification (urbain/rural) en mesurant la part des énergies renouvelables dans les nouvelles dessertes des zones rurales isolées

Disposer de liaisons euro-méditerranéennes assurant une meilleure compétitivité et intégrant mieux les enjeux de durabilité

Réduire les impacts négatifs du tourisme, en particulier du tourisme côtier.

Réduire la pauvreté rurale

Renouer avec le modèle méditerranéen de villes mixtes et compactes, génératrices de faibles pressions environnementales et offrant une bonne qualité de vie.

Réduire significativement la perte de biodiversité continentale

Arrêter ou réduire substantiellement la perte de biodiversité marine et côtière d'ici 2010 et préserver les ressources halieutiques

Réduire la pollution tellurique en diminuant de 20% la production de déchets dangereux d'ici 2010

Améliorer la qualité des eaux côtières

Inviter les pays méditerranéens développés à multiplier les initiatives et projets d'intérêt régional, sous régional ou bilatéral contribuant à la mise en oeuvre de la Stratégie (" initiatives de type 2 ").

Renforcer les Investissements Directs Étrangers (IDE) de l'UE en Méditerranée

Améliorer l'accès à l'information et promouvoir l'approche participative

Valoriser la diversité culturelle

Mettre en oeuvre des Stratégies Nationales de Développement Durable

\*10 - 15 indicateurs complémentaires seront proposés pour un suivi plus précis des progrès dans les différents domaines prioritaires

<b>Indicateur à définir</b>
<b>Densité du tourisme sur le littoral</b>
<b>Part de la population rurale en dessous du seuil national de pauvreté</b>
<b>Utilisation de sol artificialisé par tête</b>
<b>Indicateur de biodiversité à définir</b>
<b>Part de la superficie des herbiers de posidonie dans la zone infra-littorale</b>
<b>Production de déchets dangereux</b>
<b>Indicateur synthétique à définir</b>
<b>Initiatives de type 2</b>
<b>Part des IDE en provenance des pays membres de l'UE vers les autres pays méditerranéens dans le total des IDE extra-UE</b>
<b>Solde des flux nets financiers des pays méditerranéens en développement (Remises des émigrés, APD, IDE)</b>
<b>Pays ayant ratifié la Convention d'Aarhus</b>
<b>Indicateur à définir</b>
<b>Stratégies nationales ou sectorielles adoptées ou révisées</b>